PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Mardi 12 mai 2015
14 heures 30, salle CAILLEMER
Séance plénière

La Commission de la Formation de la Commission formation du conseil académique s'est réunie le mardi 12 mai 2015 à 14h30 en salle CAILLEMER.

L'ordre du jour est le suivant :

Informations générales

1. **Calendrier universitaire 2015-2016 rectifié**
2. **FSDIE volet social**
3. **Exonération des droits d'inscription en contrat de professionnalisation**
4. **Projet de charte d'attribution des locaux associatifs**
5. **Organisation pédagogique**
6. **Conventions pédagogiques**

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs :
Georges AUBLE – Éric GARCIA - Christian NICOLAS – Stéphane PILLET.

Collège B des autres enseignants :
Sabine ABRAVANEL JOLLY - Lucile BORDET - Mabrouka EL HACHANI - Sophie COAVOUX -Blandine ROLLAND – Michel WISSLER;

Collège des étudiants :
Clara DARGET LACOSTE – Kévin VIRICEL - Théo GOETHALS ;

Collège des IATS :
Chantal ORTILLEZ – Vincent DOENS ;

Collège des personnalités extérieures :
Jean-Michel SCHNEIDER – Vincent LABOURET ;

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Christian BOUCHET par Christian NICOLAS – Sylvie LAINE-CRUZEL par Mabrouka EL HACHANI – Ludovic BERNARDIN par Clara DARGET LACOSTE – Amandine WIRRIG par Kevin VIRICEL.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

M. CORNIC Sylvain ; Mme LEDENTU Marie ; M. MARMOZ Franck ; M. PIERRON Jean-Philippe ; M. PASCAL Bernard.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mathieu SOUCHER et Gihen BEN MEHDI du Service des affaires juridiques et générales assistent à la Commission.

Début de la séance : 14h41

1 : Calendrier universitaire 2015-2016 rectifié.

M. PILLET précise que les modifications apportées au calendrier universitaire sont la conséquence d'un revirement du ministère qui a souhaité modifier les dates des vacances scolaires pour les trois années à venir. Cette nouvelle version du calendrier tient compte de ces changements.

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité le calendrier universitaire 2015-2016 :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 21
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0

2 : FSDIE volet social.

Les propositions de la Commission FSDIE volet social réuni le 09 avril 2015 sont les suivantes& :

Dossier	Diplôme(s)	Boursier	Aide demandée	Décision commission	Observations
1	Licence 3	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études aide au départ en stage	**600**	Budget déséquilibré en raison des trajets quotidiens. Ne peut pas travailler du fait du cumul des cours et des trajets (3h/jour). Ses parents ne l'aident pas, elle est hébergée par un membre de sa famille. Demande une aide pour les frais de transport.

2	Master 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	**800**	Budget déséquilibré car peu de ressources. Problèmes familiaux. L'aide servirait à couvrir certaines charges et rembourser des emprunts effectués auprès d'amis.
3	Master 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	**700**	A été aidée par la commission FSDIE en 2013/2014. Logement indépendant. Elle travaille, mais a une dette locative car budget déséquilibré. L'aide accordée servirait à rembourser sa dette.
4	Licence 3	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	**0**	Bourse perdue (échelon 1) car a déjà validé une licence. Ses parents l'aident peu. Budget déséquilibré, mais l'étudiante possède des économies suffisantes. Elle travaille pendant l'été. Si elle valide son année, elle pourra retrouver sa bourse l'an prochain. **REALITE DU BESOIN NON ETABLIE**
5	Master 1	5	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	**0**	Boursier échelon 5 + bourse au mérite (+200€/mois). Il est parti en stage à l'étranger pour 5 mois. Il n'est pas éligible à la bourse Explora sup (refus le 7 février) mais à l'aide à la mobilité internationale (AMI). Budget stage très important mais recevra une indemnisation de stage à partir de début mai à hauteur de 800 €/mois. **REALITE DU BESOIN NON ETABLIE**
6	Licence 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	**400**	Budget déséquilibré, car l'étudiant ne trouve pas de travail et n'a plus de bourse (bourse perdue pour crédits insuffisants). Pas d'aide familiale possible. Demande remboursement des frais d'inscription.
7	Licence 1	7	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	**550**	Redouble L1, S1 validé. A dû quitter domicile familial en mars. Logement indépendant depuis début avril. Cherche du travail pour cet été. L'aide du FSDIE pourrait lui permettre d'aborder la suite de ses études dans de bonnes conditions.
8	Master 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	**600**	Redouble M1 droit uniquement pour S7, validé en janvier. Dettes résultant de difficultés importantes l'année dernière. Il travaille et a l'espoir de signer un CDI de 15h/semaine. Il vient de déménager (colocation). Il demande une aide pour résorber ses dettes. Cela lui permettrait de débuter son Master 2 dans de meilleures conditions.

9	Master 1	6	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	**550**	A validé son S7. Ses parents ne peuvent pas l'aider financièrement. Budget déséquilibré malgré sa bourse. Elle cherche du travail pour cet été. Sollicite une aide pour achat ordinateur et code civil.
10	Diplôme d'Université	5	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	**0**	Logée en famille. A tardé à faire sa demande de bourse mais elle va la percevoir rétroactivement (échelon 5). **REALITE DU BESOIN NON ETABLIE**
Total				**4 200 €**	

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 approuve à l'unanimité les avis formulés par la commission FSDIE volet social :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0

3 : Exonération des droits d'inscription en contrat de professionnalisation.

M. PILLET indique que depuis l'entrée en vigueur de la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, les étudiants bénéficiant dans le cadre de leur cursus universitaire d'un contrat de professionnalisation sont exonérés des droits d'inscription. Si les frais de formation ont toujours été réglés par les entreprises accueillantes, la prise en charge des droits d'inscription pose question. Durant l'année universitaire 2013-2014 les recettes générées par les frais de formation s'élevaient à 156 614 euros et revenaient aux composantes. Désormais les droits de scolarité feraient l'objet d'une exonération au profit des étudiants et des entreprises accueillantes.

Mme ABRAVANEL JOLLY constate que ces exonérations vont représenter une perte de recettes importante pour les composantes qui proposent ce type de formation.

M. PILLET partage cette opinion et précise que les pertes liées à la gratuité des frais de scolarité pris en charge par l'université elle-même. Cette diminution sera prise en charge sur le budget des services centraux pour l'année universitaire en cours. Les composantes ne pâtiront pas de cette perte financière. A l'issue de cette année un point sera réalisé afin de pouvoir apprécier avec le recul si le modèle financier convient toujours.

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3approuve à l'unanimité l'exonération des droits d'inscription sur les contrats de professionnalisation compensée par l'université:

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0

4 : Projet de charte d'attribution de locaux associatifs (point d'information).

M. PILLET constate que les critères permettant aux associations étudiantes de bénéficier d'un local sont aujourd'hui peu satisfaisants pour les usagers. En partenariat avec les associations étudiantes, un projet de refonte des critères a été réalisé. Cela a permis de faire émerger un ordre de priorité entre les associations, notamment au regard du nombre de projets portés et à leur importance. Toutefois les discussions se poursuivent entre la Direction des études et de la vie universitaire et les associations étudiantes en vue d'aboutir à une version stabilisée de la nouvelle charte des locaux associatifs.

M. VIRICEL annonce que des discussions entre les associations étudiantes ont été menées dans le cadre du travail de refonte de la charte des locaux associatifs. Ces débats ont permis de faire ressortir un certain nombre de critères comme la récurrence des évènements, le caractère transversal de l'association afin de ne pas favoriser les associations dites de filière, le nombre de membres actifs au sein de chaque association et les services rendus à l'université et aux usagers. Il est important de constater que le nombre d'étudiant élu au sein des conseils de l'université, membre d'une association, ne fait plus parti des critères prépondérants à l'obtention d'un local. Enfin, la visibilité d'une association et son ancienneté font partis des critères retenus.

M.PILLET rappelle que ce projet de refonte de la charte d'attribution des locaux associatifs s'inscrit dans un cadre plus large de redynamisation de la vie étudiante et associative et la création de la Maison des étudiants prochainement installée sur le site de la manufacture des tabacs.

M. PILLET tient à remercier l'ensemble des associations qui participent à ces travaux.

5 : Organisation pédagogique.

Organisation pédagogique Droit :

Monsieur MARMOZ précise que les tarifs de formation demeurent inchangés à l'exception des droits d'inscription au diplôme universitaire « professionnel du droit ». Une forte réduction du tarif est opérée sur ce diplôme spécifique afin de tenir compte de la baisse de fréquentation constatée.

Mme ABRAVANEL JOLLY déclare que le master Professionnel droit des assurances sera ouvert en alternance afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Monsieur MARMOZ précise que des modifications sont apportées au dispositif « contrat de réussite » afin de l'améliorer. Le Collège de droit lui est une réussite seule une modification en 3ème année est proposée en vue d'intégrer des cours d'économie.

La commission formation approuve les tarifs de formation proposés par la Faculté de Droit à compter de l'année universitaire 2015-2016 :

Diplômes	Tarifs 2015/2016
	Inscriptions
INSTITUT DE DROIT PATRIMONIAL ET IMMOBILIER (IDPI))	

Licence professionnelle droit et gestion immobiliers	TN1 + 4 504,92€ (soit 6,92€/heure) à distance
Formation continue	TN1 + 5 956,65€ (soit 9,15€/heure) en présentiel
Université d'été au Cambodge (attestation de suivi)	Fermée
INSTITUT DE DROIT COMPARE EDOUARD LAMBERT (IDCEL)	
<u>Diplômes de droit étranger</u> DU de droit allemand DU de droit anglais DU de droit américain DU de droit asiatique DU de droit espagnol DU de droit italien	TN1 + 285€ pour les étudiants (L3-Doctorat) TN1 + 605€ pour les professionnels En cas d'inscription à deux diplômes de droit étranger au cours d'une même année universitaire, les droits d'inscription ne sont perçus qu'une seule fois
Formation pour traducteur (attestation de suivi) : l'adaptation des contrats anglo-saxon aux cultures juridiques différentes/la structure des décisions de justice en common law/spécificité et traduction des clauses contractuelles en droit allemand/le contentieux de la séparation et du divorce en droit espagnol	400€ pour 1 journée (320€ 901107B et 80€ 901101C) 200€ pour ½ journée (160€ 901107B et 40€ 901101C)
INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES (IEJ)	
Préparation aux concours des métiers en juridiction (magistrat-greffier en chef-greffier)	TN1 + 1 300€

Préparation à l'examen d'accès au C.R.F.P.A.	TN1 + 550€	
Préparation aux concours des métiers de la sécurité (police et gendarmerie nationale)	TN1+ 550€	
Préparation aux concours des métiers de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse	TN1 + 550€	
Inscription à l'examen d'accès au C.R.F.P.A. (les droits d'inscription à l'examen devront être acquittés par tous les étudiants y compris ceux qui s'inscrivent à la préparation à l'examen d'accès au C.R.F.P.A.)		130 €
INSTITUT DES ASSURANCES DE LYON (IAL)		
DU assurances	TN1 + 1 020€	/
INSTITUT DE DROIT ET D'ECONOMIE DES AFFAIRES (IDEA)		
DU - Diplôme juriste d'affaires	TN1 + 900€	/
DU – Diplôme juriste droit public des affaires niveau 1	TN1 + 900€	/
DU - Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE)	TN1 + 900€	/
DU Diplôme juriste droit public des affaires niveau 2	TN1 + 900€	
INSTITUT DE DROIT DE L'ART ET DE LA CULTURE (IDAC)		

DU professions du marché de l'art	TN1+ 1 300€	/
DU professions du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia	TN1 + 1 300€	/
ENSEIGNEMENT A DISTANCE (EAD) – SCIENCE POLITIQUE		
Master 2 à distance - E.learning Mention : Science politique-Relations internationales Spécialité : Relations internationales, Sécurité et Défense Parcours : - sécurité internationale et défense - relations internationales et diplomatie Spécialité : Politique et Stratégie d'Action Publique Internationales (PSAPI) Parcours : - OIG/ONG - intelligence économique - expertise internationale	Formation continue A/pour les étudiants qui disposent d'une prise en charge financière par une structure tiers : TN2 + 3 100€ à distance B/pour les étudiants qui ne disposent pas d'une prise en charge financière par une structure tiers, réduction de 50% du tarif possible sur demande de l'intéressé soit : TN2 + 1 550€ à distance	/ /
INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE SUR LES ORGANISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (IFROSS)		
DU – Droit, expertise et soins Formation Continue (sur 1 an)	TN1 + 3 200€	/

DU – Qualité, évaluation et management de projet dans les structures sanitaires et sociales Formation Continue (sur 1 an)	TN1 + 3 200€	/
DU – Management Restauration Nutrition Formation Continue (sur 4 mois)	TN1 + 2 500€	/
Licence Professionnelle – Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux Formation Continue (sur 2 ans)	TN1 + 3 050€ la 1ère année TN1 + 3 050€ la 2ème année	/
Master 1 – Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales Formation Continue (sur 2 ans)	TN2 + 3 050€ la 1ère année TN2 + 3 050€ la 2ème année	/
Master 2 Contrôle de gestion sanitaire et social Formation continue – (sur 2 ans)	TN2 + 3 200€ la 1ère année TN2 + 3 200€ la 2ème année	/
Master 2 – Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales Formation Continue – (sur 1 an)	TN2 + 6 400€	/
Master 2 – Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales – Formation Continue – (sur 2 ans)	TN2 + 3 200€ la 1ère année TN2 + 3 200€ la 2ème année	/
Master 2 – Management des pôles hospitaliers et des fonctions transversales Formation Continue (sur 2 ans)	TN2 + 3 200€ la 1ère année TN2 + 3 200€ la 2ème année	/
Master 2 – Management stratégique des risques et de la qualité Formation Continue – (sur 2 ans)	TN2 + 3 200€ la 1ère année TN2 + 3 200€ la 2ème année	/
Module de formation permanente de 3 jours Module de formation permanente de 4 jours	900€ le module 950€ le module	/ /

Module de formation permanente de 5 jours Validation des acquis de l'expérience (VAE)	1 000€ le module 1 500€ la demande de validation	/ 120€ frais de dossier
FACULTE DE DROIT		
DU – LL.M in international and european business law En présentiel		TN1 + 10 000€ pour 1 an (dès septembre 2015 ou dès janvier 2016) Versement d'un acompte non remboursable de 20% à la réception de la lettre de confirmation d'admission (juillet 2015 ou novembre 2015) TN1 + 5 000€ pour 1 semestre (dès septembre 2015 ou dès janvier 2016) Versement d'un acompte non remboursable de 20% à la réception de la lettre de confirmation d'admission (juillet 2015 ou novembre 2015) Module (un cours de 18H) : 2 000€
DU – Postgraduate Diploma in international and european business law En présentiel		Gratuit pour les étudiants d'échange préalablement inscrits en DEUF
DU Traducteur interprète juridique 1ère année Formation continue		Diplôme fermé
DU Traducteur interprète juridique 2ème année		Diplôme fermé

Formation continue		
DU vocabulaire juridique en allemand		TN1 + 200€ (1ère année) TN1 + 200€ (2ème année)
DU Professionnels du droit A distance – Formation initiale		1 300€ la 1ère année
DU Professionnels du droit A distance – Formation continue		TN1 + 3 500€ la 1ère année
DU de préparation aux études de droit en français A distance		350 € Pour les étudiants inscrits dans un diplôme délocalisé de l'Université Lyon 3 950 € Pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits dans une université étrangère et n'ayant aucune inscription à l'Université Lyon 3
Certification C2i niveau 2 – Métiers du Droit		Gratuit pour les étudiants inscrits durant l'année en cours à l'Université LYON 3 50€ pour les étudiants inscrits durant l'année en cours dans une autre Université 400€ pour les autres
AUTRES		
DU droit notarial international		TN2 + 3 500€ la 1ère année TN2 + 3 500€ la 2ème année Les TN 2 reviennent à l'Université LYON 3 Les frais d'inscription (3 500€) reviennent au CFPN
DU religion, liberté religieuse et laïcité		Tarif : 1 500€

		Tarif réduit pour les étudiants de LYON 3 et de l'Université Catholique : 900€ Tarif formation continue par module : 350€ Tarif auditeur libre par module : 250€ Tarif étudiant par module : 125€ Tous ces tarifs sont perçus par l'Université Catholique

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3émet à l'unanimité un avis favorable par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Organisation pédagogique faculté de droit :

. Création du Master 2 pro « droit des assurances » en alternance sous contrat de professionnalisation.
. Création d'un Master 2 pro « droit économie gestion, mention Economie quantitative, spécialité risques et environnement ».
. Modification du règlement d'examen Master 2 « Droit immobilier » pour rendre cette formation éligible à la formation continue.
. Modification pédagogique Diplôme universitaire « Droit notarial international ».
. Création du Diplôme d'université « École de droit » en formation initiale.
. Modification du règlement d'examen du « Diplôme de juriste conseil d'entreprise » (D.J.C.E.de Lyon)
. Modifications pédagogiques du dispositif Contrat de réussite.
. Maquette d'enseignement pour la 3eme année du Collège de droit.

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3émet à l'unanimité un avis favorable par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Organisation pédagogique IUT :

M. CORNIC annonce l'ensemble des maquettes des licences professionnelles ont été revues afin de tenir compte de remarques des entreprises. Ces modifications doivent être vues comme un effort de réactivité de la part de l'IUT afin de valider ces modifications sans attendre la nouvelle accréditation. Concernant le diplôme universitaire de professionnalisation, une augmentation du nombre d'heures de cours en présentiels est prévu afin de pouvoir se conformer à la nouvelle législation encadrant les stages.

La commission formation approuve les modifications pédagogiques des diplômes présentés par l'IUT à compter de l'année universitaire 2015-2016 suivantes :

. Modifications pédagogiques D.U de professionnalisation.

. Modifications pédagogiques DUT Carrières juridiques année 1
. Modifications pédagogiques DUT Carrières juridiques année 2
. Modifications pédagogiques DUT Carrières juridiques sans LV 2
. Modifications pédagogiques DUT Gestion administrative et commerciale année 1
. Modifications pédagogiques DUT Gestion administrative et commerciale année 2
. Modifications pédagogiques DUT Gestion administrative et commerciale ARTS année 1
. Modifications pédagogiques DUT Gestion administrative et commerciale ARTS année 2
. Modifications pédagogiques DUT Gestion administrative et commerciale ARTS année 3
. Modifications pédagogiques DUT Information et communication année 1
. Modifications pédagogiques DUT Information et communication année 2
. Modifications pédagogiques DUT Information et communication, option Information numérique dans les organisations année 1
. Modifications pédagogiques DUT Information et communication, option Information numérique dans les organisations année 2
. Modifications pédagogiques Licence professionnelle Management des organisations spé assistant de gestion administrative en alternance (Bourg-en-bresse)
. Modifications pédagogiques Licence professionnelle Management des organisations spé Droit et gestion des entreprises associatives (en alternance).
. Modifications pédagogiques Licence professionnelle Management des organisations spé Droit et gestion des entreprises associatives. (en formation initiale)
. Modifications pédagogiques Licence professionnelle commerce spé développement international de l'entreprise vers les marchés émergents, dans le domaine droit, économie, gestion (en alternance)
. Modifications pédagogiques Licence professionnelle commerce spé développement international de l'entreprise vers les marchés émergents, dans le domaine droit, économie, gestion (en formation initiale).
. Modifications pédagogiques licence professionnelle Activités et techniques communication spé management de la communication (en formation initiale).
. Modifications pédagogiques licence professionnelle Activités et techniques communication spé management de la communication (en formation continue).
. Modifications pédagogiques Licence professionnelle Activités et techniques de communication spé Marketing digital (en alternance).
. Modifications pédagogiques Licence professionnelle Activités et techniques de communication spé Marketing digital (en formation initiale).
. Modifications pédagogiques Licence professionnelle management des organisations spé Management des petites entreprises et des entreprises artisanales.
. Modification pédagogiques Licence professionnelle gestion des ressources humaines spé assistant ressources humaines (formation initiale).
. Modification pédagogiques Licence professionnelle Anonay gestion des ressources humaines spé assistant ressources humaines (en alternance). . Modification pédagogiques Licence professionnelle gestion des ressources humaines spé assistant ressources humaines (formation initiale).
. Modification pédagogiques Licence professionnelle Anonay gestion des ressources humaines spé assistant ressources humaines (en alternance).

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 émet à l'unanimité un avis favorable par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

<u>Organisation pédagogiques Lettres et civilisations :</u>

Mme LEDENTU souligne l'introduction de plus de contrôle continu et modifications des régimes de contrôle des connaissances.

La commission formation approuve les modifications pédagogiques à compter de l'année universitaire 2015-2016 des diplômes présentés par la Faculté des lettres et civilisations suivantes :

. Modifications pédagogiques Licence 1 géographie –aménagement
. Modifications pédagogiques Licence 2 lettres modernes
. Modifications pédagogiques Licence 3 lettres modernes
. Modifications pédagogiques Master 1 lettre modernes
. Modifications pédagogiques Master MEEF lettres modernes
. Modifications pédagogiques UEO culture littéraire
. Modifications pédagogiques UOE enseignement secondaire

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 émet à l'unanimité un avis favorable par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Organisation pédagogique IAE :

La commission formation approuve les modifications pédagogiques à compter de l'année universitaire 2015-2016 des diplômes présentés par l'IAE et annexés ci-après :

. Modifications pédagogiques pour le Master 1 Affaires internationales.
.Modifications pédagogiques pour le Master 2 Management des activités internationales.
.Modifications pédagogiques pour le certificat de management international niveau L2 code diplôme 3044732 EL.
.Modifications pédagogiques pour le Master 2 Audit social, RSE et développement durable.
. Modifications pédagogiques pour le DU Coaching en entreprise FC.
.Modifications pédagogiques pour le DU Management de la qualité de vie au travail et santé FC.
.Modifications pédagogiques pour le Master 2 finance spé Banque et patrimoine parcours Gestion de patrimoine FC.
.Modifications pédagogiques pour le Master 2 finance spé Contrôle de gestion et Audit FC.
.Modifications pédagogiques pour le Master 2 Management et administration des entreprises spé Management général (IMBA) FC.
.Modifications pédagogiques pour le Master 2 Management des ressources humaines et organisation spé gestion des ressources humaines sur 1 an et sur 2 ans FC.
. Création du DU préparation au DCG – niveau L2 en alternance sur le site de Bourg-en-Bresse.

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 émet à l'unanimité un avis favorable par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

La commission formation approuve les tarifs de formation proposés par l'IAE à compter de l'année universitaire 2015-2016 suivants :

. Gratuité droits d'inscription en première année du Master MAE spécialité Management général pour les étudiants du Master Lettres option culture entreprise suivant le master MAE spécialité Management général sur deux années.

. Demi-tarif pour les demandeurs d'emploi
Pour tous les diplômes relevant de la formation continue, un demi-tarif est prévu pour les demandeurs d'emploi finançant personnellement leur formation.
Depuis le 01/01/2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Comme c'était le cas pour le DIF, le CPF est le seul dispositif de financement compatible avec le demi-tarif réservé aux demandeurs d'emploi.

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 émet à l'unanimité un avis favorable par :
- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

6 Conventions pédagogiques.

La commission formation approuve les conventions pédagogiques suivantes :

Conventions signées conformément à la délégation de pouvoir faite au président.
Université
Convention portant organisation du Bal du droit 2015 entre l'UJML3 et l'association étudiante "La corpo Lyon 3".
IAE
Convention n°2015-2325 FORMASUP Master marketing et vente programme vente et management commercial.
Convention n°2015-2326 FORMASUP Marketing et vente spé marketing et vente en business to business.
Convention n°2015-2327 FORMASUP Master 2 management des opérations et qualité spé Management industriel et logistique.
Convention n°2015-2328 FORMASUP DCG Bourg-en-Bresse.
Convention n°2015-2329 FORMASUP Master management des opérations et qualité programme management des achats.
Convention n°2015-2330 FORMASUP Master 2 économie droit gestion mention management international spé affaires internationales option management et perspective européenne.
Convention n°2015-2331 FORMASUP DCG Lyon.
Convention n°2015-2332 FORMASUP DSCG Lyon.
Convention n°2015-2333 FORMASUP LP commerce spé métier de la vente.
Convention n°2015-2334 FORMASUP LP Électricité et électronique: conception et management en éclairage.
Convention n°2015-2335 FORMASUP DISTRISUP
Convention n°2015-2336 FORMASUP LP management des organisations spé responsable de services généraux.
Convention n°2015-2337 FORMASUP LP commerce et spé commerce interentreprises en milieu industriel.
Convention n°2015-2338 FORMASUP LP management des organisations: gestion des systèmes d'information de la paie.
Convention n°2015-2339 FORMASUP LP Assurance banque finance spé commerce en banque assurance.

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 émet à l'unanimité un avis favorable par :
- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Questions diverses.

M. VIRICEL souhaiterait obtenir des informations concernant les élections organisées au sein du CNSER.

M. SOUCHER indique qu'un votre par correspondance est organisé par le CNESER du 08 au 19 juin prochain. Le matériel de vote est à la disposition de l'ensemble des étudiants titulaires élus au sein des conseils centraux de l'Université à partir du 21 mai auprès du Service des affaires juridiques et générales.

Fin de séance à 15h29.

Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration

Stephane PILLET